

COMMISSION LOCALE DE L'EAU COMPTE RENDU

Date de la réunion : 12 juillet 2013 à 10h00

Pièces jointes : Liste d'émargement, présentations de la séance.

Ordre du jour :

- 1. Adoption du relevé de conclusions de la CLE de la séance du 14/01/13
- 2. Présentation du rapport annuel d'activité SAGE Lys 2012
- 3. Avancement du Plan de communication SAGE LYS
 - 3.1 Communication CLE/SYMSAGEL (logo; Site internet; SAGE Lys Infos 1)
 - 3.2 Plan de communication 2013
 - 3.3 Thèmes du prochain SAGE Lys Infos
- 4. Avancement de la Mise en œuvre et Evaluation du SAGE LYS
 - 4.1 ANC Zones à enjeux environnementaux
 - 4.2 Inventaire des zones humides
 - 4.3 Programme EROSION
 - 4.4 Etat d'avancement des Plans de Restauration et d'Entretien (PRE)
 - 4.5 Amélioration de la connaissance hydrométrique (Superviseur Netview)
 - 4.6 PAPI-Lys Point d'étape PAPI
- 5. Outil LIDAR
- 6. Ressource en eau
- 7. Avis émis depuis la dernière Commission Permanente de la CLE
- 8. Questions diverses





La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys s'est réunie le vendredi 12 juillet 2013 à 10h dans la salle de l'Amitié de l'hôtel de ville d'Aire sur la Lys sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX.

1. Relevé de conclusions de la Séance du 14 Janvier 2013

Le relevé de conclusions de la CLE du 14 janvier 2013 n'a fait l'objet d'aucune observation.

2. Rapport d'activité 2012 du Sage de la Lys

Monsieur Jean-Claude DISSAUX présente le rapport d'activité 2012 du SAGE de la Lys aux membres de la CLE.

Il relate:

- les activités de la CLE et de la Commission Permanente de la CLE ;
- les autres actions de mise en œuvre du SAGE de la Lys et les réunions suivies par la cellule d'animation ;
- l'avancée du Plan de communication ;
- un bilan du budget;
- une analyse et les perspectives pour 2013.

Ce document n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des membres présents.

3. Avancement du Plan de Communication 2013 du SAGE de la Lys (Commission Spécialisée 1 – CS1)

Monsieur Jean-Claude DISSAUX introduit le Plan de communication du SAGE de la LYS. La Commission Spécialisée Communication s'est réunie le 21 février et le 17 juin sous la présidence de Monsieur Jacques Napieraj.

Le Plan de communication 2013 du SAGE de la Lys, arrêté concomitamment par la CLE et le SYMSAGEL, a été présenté aux membres de la CLE.

Il se décline comme suit :

- Un nouveau logo résultat de l'accord entre la CLE et le SYMSAGEL, le logo du SAGE de la Lys a été repensé pour le rendre plus actuel.
- L'édition biannuelle de la lettre d'information SAGE Lys Infos, consacrée à l'activité de la CLE et du SYMSAGEL, dont le premier numéro est en cours d'impression.
- La refonte du site internet du SAGE devenu obsolète et inadapté aux nouvelles missions de la CLE et du SYMSAGEL : réalisé en interne par une stagiaire en infographie à partir d'un logiciel libre, le nouveau site internet, présenté en séance, est en ligne depuis le 5 juillet 2013. Sa configuration permet un travail de mise à jour facile et autonome par les agents du SYMSAGEL.



- L'édition d'une plaquette d'information sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec les dispositions du SAGE.
- L'édition d'une plaquette d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires: en la matière, Monsieur Alain VAILLANT, Président de l'Association Nord Nature, insiste sur un point particulier au bassin versant de la Lys et la nécessité d'une mise en avant des « maraîchers biologiques ». De son côté, Monsieur Cordonnier fait savoir à l'assemblée que la Chambre d'Agriculture a déjà mis en place une action de sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires. De même, Monsieur Casimir LETHELLIER porte à la connaissance des membres de la CLE le projet de Plan National Ecologique Phytos pour 2018 qui fera l'objet d'une déclinaison des orientations et actions au niveau régional par la DRAAF.

Madame Géraldine AUBERT précise qu'au niveau européen des objectifs sur la qualité des eaux sont à atteindre.

L'édition d'une plaquette de sensibilisation aux périmètres de protection des captages.

S'agissant des différentes plaquettes, il est précisé que leur édition devrait s'étaler sur les années 2013 et 2014.

Enfin, les membres de la CLE sont informés des thématiques qui ont été proposées à la Commission Communication en vue d'alimenter le prochain numéro de SAGE Lys Infos :

- sensibilisation sur les zones humides ;
- information sur le faucardage / milieu aquatique ;
- présentation de l'outil Lidar (« *light detection and ranging* ») qui permet un relevé topographique très fin du terrain (4pts par mètre) et des applications dans le domaine de l'eau ;
- sensibilisation sur le thème « la Lys à préserver» (importance pour le milieu mais également pour la gestion des crues) ;
- réalisation d'un bulletin de situation hydrologique sur le bassin versant de la Lys avec des références à des outils existants (type données DREAL).

Madame Géraldine AUBERT, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, insiste sur la nécessité de communiquer sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et notamment sur les tenants et aboutissants de l'Arrêté d'Avril 2012 afin de lever les inquiétudes des élus sur les implications de ce texte.

Madame MAMETZ, pour sa part, souligne l'opportunité d'une communication conjointe avec Noréade sur la gestion et le contrôle des SPANC.

4. Avancement de la mise en œuvre et de l'évaluation du SAGE de la Lys (Commission Spécialisée 2 - CS2)

Monsieur Jean-Claude DISSAUX précise que la Commission Spécialisée Mise en œuvre et évaluation du SAGE de la Lys s'est tenue le 1^{er} juillet 2013 sous la présidence de Monsieur Gaquère.



Un état d'avancement de la mise en œuvre et de l'évaluation du SAGE de la Lys a été présenté aux membres de la CLE.

4.1 Les zones à enjeux environnementaux pour l'ANC

Monsieur Jean-Claude DISSAUX fait savoir aux membres de la CLE que la mise en application de l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des ANC entraîne une nouvelle règle pour bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lors de la mise en conformité des dispositifs défectueux. En d'autres termes, la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie aux travaux sera conditionnée au caractère avéré des risques sanitaires ou environnementaux présentés par les ANC existants qui feront alors l'objet d'un zonage caractéristique.

A ce jour, les animateurs de SAGE sont chargés d'œuvrer à la mise en application de cette nouvelle réglementation. Sur le SAGE de la Lys, a été lancée une enquête auprès des différentes collectivités en vue de recueillir l'ensemble des données existantes sur les SPANC. Dans le même sens, un groupe de travail avec les SPANC va également être mis en place prochainement.

Sur la base des données ainsi collectées, il conviendra ensuite de délimiter les zones à enjeux environnementaux à partir de la méthodologie proposée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui se fonde sur le ratio débit de l'ANC / débit d'étiage aval. Une première cartographie, élaborée selon ce principe, sera soumise à la validation de la CLE.

Madame Géraldine AUBERT insiste sur le fait que le zonage doit être impérativement réalisé sur la base de risques environnementaux caractérisés et ce dans les meilleurs délais de façon à pouvoir être intégré dans le nouveau SDAGE. Appuyée par Monsieur Alain VAILLANT, elle propose par ailleurs que les interventions de mise en conformité des SPANC soient hiérarchisées selon l'importance du débit des cours d'eau concernés.

Monsieur Casimir LETHELLIER précise que le rejet des ANC dans les fossés est à considérer avec attention.

Madame Emmanuelle CLERC ajoute que la vie aquatique ne se limite pas à la vie piscicole, toute vie biologique (macro invertébré) est importante dans les cours d'eau.

4.2 L'inventaire des zones humides du SAGE

Monsieur Jean-Claude DISSAUX précise que la version actuelle est inexhaustive, la CLE et le SYMSAGEL se sont entendus sur la nécessité de compléter l'inventaire. A cette fin, une méthodologie, élaborée conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en matière de zones humides, a été proposée par le SYMSAGEL. Elle comprend 4 phases principales :

- > Phase 1: Identifier les zones humides
- > Phase 2 : Qualifier les enjeux
- > Phase 3 : Cartographie des zones humides, identification des ZHIEP et des ZSGE
- Phase 4 : Mesures de protection des zones humides

La première étape de la phase 1 a été réalisée par un stagiaire et présentée en séance, elle s'appuie sur la rencontre de différents critères :

- le critère pédologique : présence de signes d'hydromorphies jusqu'à une profondeur d'1,20 m ;



- le critère végétation : présence de végétation hygrophile ;

Sur base d'une étude bibliographique, les outils et les techniques ont été identifiés. La prélocalisation des zones humides repose sur le calcul de l'indice de Beven-Kirkby (IBK) qui représente la capacité d'un point à accumuler de l'eau en fonction de la quantité d'eau qui s'y déverse et qui s'en échappe. Cette méthode sera vérifiée sur le terrain afin d'affiner les seuils de détermination cartographique.

Un groupe de travail sera mis en place prochainement pour mener une réflexion sur l'inventaire des zones humides issu de cette méthodologie. Madame Elisabeth FROT insiste sur le fait qu'une phase importante consiste en la qualification des enjeux des zones humides du bassin versant de la Lys, bien déterminer pourquoi et comment on préserve une zone humide.

Madame Géraldine AUBERT préconise de s'émanciper, dans les limites de la réglementation, de l'image de la zone humide « intouchable » dans la mesure où celle-ci est compatible avec de nombreux usages (écrêtement de crues, amélioration de la qualité de l'eau, base de loisirs...).

Monsieur Christophe DELEBARRE de la Chambre d'Agriculture, quant à elle, défend l'idée de la préservation optimale des exploitations agricoles dans la délimitation des zones humides.

Monsieur Alain VAILLANT fait suite à l'une des limites de la méthode de détermination des zones humides par les critères pédologiques concernant les surfaces agricoles drainées qui ne présente plus dans les 50 cm de taches de rouilles. Monsieur WALLE précise que les parcelles à drainer sont étudiées avec le SYMSAGEL.

4.3 Le programme Erosion

Relancé dans le cadre de la convention passée entre le SYMSAGEL et la Chambre d'Agriculture, un point sur les avancées et les perspectives du programme a été présenté aux membres de la CLE après un rappel des principales missions de la cellule animation.

Les missions d'animation :

- **sensibiliser les acteurs** du territoire aux problèmes de ruissellement et d'érosion des sols ;
- apporter **un appui technique** pour le diagnostic terrain et fournir la localisation des zones sensibles ainsi qu'apporter les solutions techniques en termes d'aménagements d'ouvrages ;
- suivre la **phase administrative** (rédaction des pièces règlementaires), réunir les acteurs financiers et les acteurs locaux (élus, agriculteurs,...) pour la bonne marche du projet. Le technicien conseillera le Maître d'Ouvrage pour la rédaction du cahier des charges.

Les avancées et perspectives :

Les avancées sur l'année 2012 :

- APD réalisé pour la Communauté de Communes du Pays d'Heuchin ;
- APD réalisé pour la Communauté de Communes de l'Atrébatie et dépôt de la DIG :
- APS réalisé pour la Communauté de Communes du Canton de Fruges ;
- APS réalisé pour la Communauté de Communes de la Morinie.



Les prévisions pour 2013 :

- APD réalisé pour la Communauté de Communes du Canton de Fruges et la Communauté de Communes de la Morinie et dépôt de la DIG ;
- Premiers travaux sur la Communauté de Communes de l'Atrébatie ;
- Dépôt de la DIG pour la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint-Polois.

4.4 Plans de Restauration et d'Entretien (PRE)

Un état d'avancement des programmes a également été présenté à l'assemblée.

Globalement, seul le PRE de la Melde est entré à ce jour dans sa phase de travaux. Par ailleurs, les documents relatifs au PRE de la Vieille Lys ont été produits par le bureau d'études et présentés aux communes ainsi qu'aux collectivités concernées, et les pièces administratives sont rédigées.

Enfin, concernant le PRE de la Lys/Laquette, la consultation des EPCI pour la présentation du CCTP a été lancée.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX précise que la mise en œuvre d'un PRE peut être confrontée à un certain nombre de blocages dans la mesure où elle nécessite l'accord de l'ensemble des parties prenantes. A ce titre, il émet l'hypothèse de l'opportunité d'une réflexion globale sur la question.

4.5 Amélioration de la connaissance hydrométrique du bassin versant de la Lys

Le nouveau système de supervision des données hydrométriques en temps réel du SYMSAGEL (Netview) a fait l'objet d'une présentation en séance sur la base d'un fond de carte reprenant une partie des points de mesures. Il s'agit d'un outil de collecte et d'analyse de données (pluviométrie, débit de hauteur du niveau des cours d'eau) qui permet de superviser les réseaux de plusieurs points de mesures (SYMSAGEL, DREAL...).

Les codes d'accès à ce dispositif ont été remis aux collectivités gestionnaires des cours d'eau ou d'ouvrages hydrauliques lors de la réunion du groupe territorial de lutte contre les inondations le 13 juin 2013.

Par ailleurs, le programme d'instrumentation 2013 est présenté aux membres de la CLE. Il consiste notamment à compléter le réseau existant par l'installation de nouveaux pluviomètres et débitmètres :

- Station débitmétrique sur la Laque à Saint Venant ;
- Station débitmétrique sur la Busnes à Robecq;
- Station débitmétrique sur la Becque de Meteren au Doulieu ;
- Modification de la station limnimétrique sur la Lys amont à Aire en station débitmétrique ;
- Mise à jour de la station débitmétrique de Wittes ;
- Installation d'un pluviomètre d'alerte à Nedonchel;
- Equipement du vannage d'Hulluch à Bruay en sonde limnimétrique.

L'ensemble de ces sites sera intégré dans la supervision Netview.

4.6 Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys (PAPI-Lys)

Un point d'avancement du PAPI-Lys 2 (qui s'achève fin décembre 2013) et une ébauche du PAPI-Lys 3 (en cours d'élaboration) ont été présentés aux membres de la CLE. Ce bilan d'étape, appelé à être amendé par les collectivités, décline :

les actions restant à engager ;



- les actions abandonnées ;
- les actions envisagées.

Il s'appuie sur les réponses reçues des EPCI qui ont été interrogés sur les actions qu'ils souhaitent voir réaliser dans le PAPI en cours ou dans le prochain dispositif (PAPI 3).

Par ailleurs, les membres de la CLE sont informés de la teneur du Comité Technique du PAPI du 25 juin 2013 qui s'est déroulé en trois temps :

- bilan du PAPI en cours ;
- difficultés rencontrées par certains projets du PAPI en cours ;
- présentation du nouveau dispositif (PAPI 3) par les services de la DREAL.

Monsieur Daniel DEFIVES précise que la non-signature du PAPI par le Conseil Général du Pas-de-Calais n'a pas empêché ce dernier d'accorder son concours financier, dans le cadre de contrats de développement durable, à l'ensemble des collectivités qui l'ont sollicité pour la mise en œuvre d'actions prévues au PAPI.

Enfin, Monsieur Daniel HOUBART s'interroge sur la non reprise de la ZEC des Bonniers dans le PAPI 3 et sur le devenir de la ZEC de Bellerives.

Le maître d'ouvrage de la ZEC des Bonniers est la Communauté Artois-Lys (CAL). Les travaux étaient programmés cette année mais les aspects fonciers ralentissent la bonne marche de l'opération, non pas sur le plan des accords, mais sur la rédaction des actes qui sont en cours de finalisation. L'opération est financée au budget 2013 et l'opération sera intégrée au PAPI 2 si elle peut être engagée dans les délais, sinon elle sera reprise au PAPI 3. Dans le cas de la ZEC de Bellerive, la maîtrise d'ouvrage est confiée à la CAL. Les acquisitions foncières sont en partie réalisées. En fonction de l'état d'avancement de l'opération, elle sera reprise au PAPI 2 ou le cas échéant dans le PAPI 3.

5 Outil LIDAR

Le LIDAR (light detection and ranging), procédé de relevé topographique par laser aéroporté, a fait l'objet d'une présentation en séance.

Les applications permises par cet outil peuvent être globalement réparties en deux catégories : les études basiques et les études avancées.

Les études basiques :

- visualisation en 3D du territoire du bassin versant de la Lys;
- extraction de la position et de l'altitude de points sur une carte ;
- réalisation de profils topographiques (profils en long et en travers);
- délimitation du réseau hydrographique et des bassins versants.

Les études avancées :

- estimation du volume de stockage d'un bassin ;
- estimation de débits par modélisation hydrologique ;
- application de différents scenarii d'occupation du sol aux modèles hydrologiques.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX rappelle que l'outil LIDAR, acquis dans le cadre du PAPI, peut être mis à disposition des collectivités qui en font la demande.



6 Ressource en eau

Les derniers Arrêtés Préfectoraux relatifs à la ressource en eau ont été présentés à l'assemblée.

Monsieur Daniel DEFIVES du Conseil Général du Pas-de-Calais informe les membres de la CLE que lors de la dernière Commission, il a été décidé de relancer le processus de mutualisation et d'interconnexion des structures distributrices d'eau.

7 Avis émis depuis la dernière commission permanente de la CLE

Les avis émis depuis la dernière Commission Permanente sont portés à la connaissance de l'assemblée.

Objet	Date	Demande	Avis
Installations Classées – SARL Desbuquois à Westrehem	21 Janvier 2013	Demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole d'une capacité de 97840 animaux équivalents	Favorable sous réserve Compenser la suppression d'une haie
RD 943 contournement Sud Aire sur la Lys	29 janvier 2013	RD 943 contournement Sud entre la RD 943 et la RD 188	Favorable
Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement –travaux confortement des berges du Surgeon RD 159	18 Mars 2013	Les travaux confortement des berges du Surgeon RD 159	Favorable
Installations Classées – GAEC du Mont Gournay	26 Mars 2013	Exploitation d'un élevage de vaches laitières sur le territoire de la commune de Dohem.	Favorable
Autorisation temporaire au titre du Code de l'Environnement/l'Association Syndicale Libre d'Irrigation du Bassin de la Lys	17 Mai 2013	Le prélèvement des eaux de surface à des fins d'irrigation pour la campagne 2013	Favorable

8 Question diverses

Monsieur Jean-Claude DISSAUX fait part de la réunion du vendredi 5 juillet qui a eu lieu à Lille concernant la cartographie des TRI, il précise que les EPCI et les communes concernées peuvent vérifier la cartographie des enjeux sur le bâti et les zones d'activités sur le site de la DREAL.



ANNEXE 1

Liste des présences :

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

6 membres du collège présents

M. Jean-Claude DISSAUX Conseil Général du Pas-de-Calais

M. Marcel COFFRE Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Michel GILLOEN Conseil Général du Nord

M. Etienne BAJEUX SYMSAGEL
M. Maurice PETITPREZ SYMSAGEL

M. Joël DEVOS Association des Maires du Nord

21 membres du collège excusés

Mme Annie VAN CORTENBOSCH
 M. Jacques NAPIERAJ
 M. Raymond GAQUERE
 Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais
 Conseil Général du Pas-de-Calais

M. Marcel COCQ SYMSAGEL

M. René HOCQ Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Laurent VASSEUR
 M. Hubert BOUQUET
 Massociation des Maires du Nord
 Me Dominique REMBOTTE
 Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais

M. André FLAJOLET SYMSAGEL
M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU SYMSAGEL

M. Jean SCHEPMAN Conseil Général du Nord

M. Noël MONCHY Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

M. Bernard CROHEM Association des Maires du Pas-de-Calais M. Jean-Marie OLIVIER Association des Maires du Pas-de-Calais M. Dominique DELECOURT Association des Maires du Pas-de-Calais M. Claude BIGOT Association des Maires du Pas-de-Calais M. Marc DELANNOY Association des Maires du Pas-de-Calais M. Pascal BAROIS Association des Maires du Pas-de-Calais M. Pascal DELFORGE Association des Maires du Pas-de-Calais M. Francis TERNOY Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Michel PACAUX Association des Maires du Nord



COLLEGE DES USAGERS

9 membres du collège présents

M. Jean-Marie CORDONNIER Chambre Régionale d'Agriculture
M. Christophe DELEBARRE Chambre Régionale d'Agriculture

M. Luc VANDERMERSCH Propriétaires riverains
Mme Danielle MAMETZ Distributeurs d'eau

M. Gilbert NUGOU Fédération de Pêche du Nord
M. Alain VAILLANT Association Nord Nature

M. Daniel HOUBART Association de défense des puits artésiens
 M. Patrick LEMAY Association d'Union Interprofessionnelle
 M. Michel WALLE Association d'irrigation du bassin de la Lys

4 membres du collège excusés

M. Pascal DELHAY Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

M. Bernard BLONDEL Distributeurs d'eau

M. Marc BOULNOIS Association Lys sans frontièresM. Michel SOLTYS Association de consommateurs

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

7 membres présents

Monsieur le Préfet du Pas de Calais représenté par Mme DUFOSSE

Monsieur le Directeur de la DREAL représenté par Mme CLERC

Monsieur le Directeur de la DREAL représenté par Mme THENOT

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau représenté par Mme AUBERT

Monsieur le Directeur de la DDTM du Nord représenté par M. LETELLIER, Mme BARRAS

Monsieur le Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais représenté par M. JEDELE Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France représenté par Mme RENOULT

3 membres excusés

Monsieur le Préfet du Nord Monsieur le Directeur de l'ARS

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Egalement présent

M. Daniel DEFIVES Conseil Général 62

Mme Hélène GUILBERTSYMSAGELM. Benoit LEGRAINSYMSAGEL

Mme. Pauline HACHE
 M. Alexis DESFOSSZ
 M. Adrien CARPENTIER
 Mme. Elisabeth FROT
 Stagiaire SYMSAGEL
 Stagiaire SYMSAGEL
 Animatrice SAGE LYS